

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
REGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS**

n°2018/07

PUBLIE LE LUNDI 12 FEVRIER 2018

INFORMATION DU PUBLIC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le public est informé que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS (CAB) N° 2018-07

est consultable aux heures d'ouverture de l'hôtel communautaire sur simple demande. Conformément à l'article L. 2121-24 du CGCT, la publication des actes au recueil est assurée sur papier. Le recueil est également publié en intégralité sur le site internet de la CAB (www.agglo-boulonnais.fr).

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil.

Mis à la disposition du public
le : 12/02/2018

Le Directeur Général des
Services



Jean-Marc PLOUVIN

SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire du 30 janvier 2018**
- II Délibérations du Conseil Communautaire du 01 février 2018**
- III Décision du Président : néant**

I

**DELIBERATION
DU BUREAU
DU 30 JANVIER 2018**

**MARDI 30 JANVIER 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne, donnant pouvoir à Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne

Étaient absents :

Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Patrice QUETELARD

FINANCES

N° 17B_30_01_2018

**BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES
IRRÉCOUVRABLES**

Le Trésorier Municipal demande l'admission en non-valeur des titres de recette devenus irrécouvrables en raison de différents motifs tels que l'infructuosité des poursuites, l'insolvabilité des débiteurs ou le montant des créances.

Le volume financier d'admission en non-valeur s'élève à 1 253,70 € et correspond à des titres de recettes émis sur les périodes allant de 2011 à 2017 pour la gestion :

-> du conservatoire de musique et de danse : 88,00 €

-> du refuge animalier : 1 165,70 €

Le tableau ci-dessous reprend le détail des débiteurs, montant et motifs d'admission en non-valeur :

ETAT DES CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL				
Exercice	N° titre	s/fonct	Motif du Comptable	Montant TTC
2011	1824	311	RAR Inférieur seuil poursuite	20,00 €
2012	1815	311	RAR Inférieur seuil poursuite	20,00 €
2015	194	311	Poursuite sans effet	48,00 €
Total Conservatoire de musique et de danse				88,00 €
2015	1051	816	Poursuite sans effet	38,50 €
2015	1052	816	RAR Inférieur seuil poursuite	20,00 €
2015	2087	816	Poursuite sans effet	65,00 €
2015	21	816	Poursuite sans effet	38,50 €
2015	824	816	NPAI et demande renseignement négative	155,00 €
2016	1031	816	Personne disparue	145,00 €
2016	12	816	Poursuite sans effet	48,50 €
2016	1612	816	RAR Inférieur seuil poursuite	18,00 €
2016	1762	816	NPAI et demande renseignement négative	145,00 €
2016	32	816	NPAI et demande renseignement négative	155,00 €
2016	711	816	Décédé et demande renseignement négative	224,20 €
2017	1487	816	Décédé et demande renseignement négative	113,00 €
Total Fourrière				1 165,70 €
TOTAL				1 253,70 €

Ces opérations donneront lieu aux écritures comptables prévues dans la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2018.

Après avis de la commission Gestion des Ressources Financières et Humaines et Financières du 23 janvier 2018,

Le BUREAU décide :

d'autoriser l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 1 253,70 € sur le budget Principal au compte 6541.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
ÉLÉMENT TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉ AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

II

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2018

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

**ASSAINISSEMENT
N° 01C_01_02_2018**

**MODALITÉS D'APPLICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET
PÉNALITÉS**

Lors de la mise en service d'un réseau de collecte des eaux usées, les propriétaires nouvellement desservis disposent d'un délai de deux ans pour se raccorder, en application de l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique.

Afin d'inciter les propriétaires à se raccorder et en application du troisième alinéa de ce même article, il est proposé de percevoir auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif dès la mise en service du réseau et jusqu'à raccordement effectif de l'immeuble.

Toutefois, les propriétaires bénéficiant, dans les conditions définies par la réglementation, d'un arrêté de prolongation du délai de raccordement ne seront pas soumis à cette disposition durant cette période.

Passé le délai de raccordement, l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique prévoit que si le propriétaire ne s'est pas conformé à l'obligation de raccordement, il sera astreint au paiement de la somme équivalente à la redevance instituée, majorée dans la proportion maximale de 100 %.

En cas d'obstacle à la vérification des raccordements ou à la mise en conformité au réseau d'assainissement, il est proposé en application de l'article L.1311-11 du Code de la Santé Publique d'astreindre l'occupant au paiement d'une équivalence à la redevance d'assainissement majorée dans la proportion de 100 %.

Après avis de la commission Services publics intercommunaux en date du 16 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **d'appliquer la perception auprès du propriétaire des immeubles raccordables d'une somme équivalente à la redevance dès la mise en service du réseau, à l'exception des propriétaires bénéficiant, dans les conditions prévues par la réglementation, d'un arrêté de prolongation du délai,**
- **d'appliquer une majoration de 100 % de la redevance assainissement en cas de non-raccordement dans les délais des 2 ans à compter de la mise en service du réseau,**
- **d'appliquer une majoration de 100 % de la redevance assainissement en cas d'obstacle à la vérification des raccordements ou à la mise en conformité au réseau d'assainissement.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Patrice QUETELARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

POLITIQUE DE LA VILLE
N° 05C_01_02_2018
PROJET DE TERRITOIRE DE COHÉSION SOCIALE ET URBAINE - CRÉDITS
SPÉCIFIQUES 2018

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a adopté le projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers » lors de la réunion du Conseil en date du 17 octobre 2014.

Il renouvelle l'intervention de la CAB et des communes en matière de politique de la ville et en direction des quartiers où des difficultés urbaines et sociales sont concentrées.

Il retient quatre priorités et un périmètre d'intervention qui ont présidé notamment à la signature du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise le 26 juin 2015.

Il doit se traduire par des actions concrètes et des programmes d'intervention en direction de ces quartiers, afin de transformer le cadre de vie et de réduire les inégalités.

Dans cette logique, la CAB doit préciser ses engagements spécifiques (réservés aux quartiers) au-delà des programmes de droit commun qu'elle peut mobiliser dans l'ensemble de ses compétences en faveur de ces quartiers.

Sous réserve du vote du Budget 2018, les crédits spécifiques alloués au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers » sont de l'ordre de 335 000 € (lignes budgétaires 520-6574 et 520-657341 – Opération Cohésion sociale).

Ces crédits spécifiques permettront de cofinancer des projets qui s'inscrivent dans les programmations annuelles État (contrat de ville et déclinaisons) et Région validées par la CAB en qualité de chef de file.

Après avis de la commission compétente, les décisions de financement seront du ressort du Bureau à partir des critères suivants :

- respect des priorités du projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers » ;
- dimension intercommunale ou inter-quartiers des projets ;
- complémentarité avec les cofinancements apportés par l'État, la Région ou tout autre partenaire institutionnel.

Pour rappel, dans la limite de 10% de l'enveloppe du projet de territoire, et à titre dérogatoire, le Bureau peut accorder des financements à des projets qui n'auraient pas été retenus par l'État ou la Région mais que la CAB souhaite tout de même accompagner dans le respect des priorités du projet de territoire.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver le volet financier 2018 du projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers » pour un montant de 335 000 €.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TÉLÉTRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLJOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLJOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Etait absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 06C_01_02_2018

VOLET EUROPÉEN DU CONTRAT DE VILLE - AVENANT À LA CONVENTION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS (ITI)

En décembre 2014, la Région Nord-Pas de Calais a adopté le Programme Opérationnel (PO) Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)/Fonds Social Européen (FSE) « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » pour la période 2014-2020.

Elle a choisi de concentrer la stratégie de développement urbain durable du PO sur les quartiers de la politique de la ville.

Par une décision du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2015, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a candidaté aux Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).

La démarche a abouti et depuis, une convention a été signée entre la Région et la CAB pour le contrat de ville de l'agglomération boulonnaise.

Après un bilan d'étape, la Région, en tant qu'Autorité de Gestion, propose les ajustements suivants, afin de faciliter la mobilisation des crédits :

- l'allongement de la durée de programmation de l'ITI jusque fin 2019 ;
- la modification des maquettes financières dans le respect des stratégies locales.

La CAB souhaite saisir ces opportunités selon les modalités suivantes :

Déclinaison par axes et mesures		Montant conventionné	Nouveau montant
Axe 1 – Développement économique		312 500 €	312 500 €
3 – a / Augmenter le nombre de créations et de transmissions de petites entreprises et soutenir leur développement		312 500 €	312 500 €
Axe 2 – Développement numérique		312 500 €	312 500 €
2 – c / Augmenter et améliorer l'offre d'usage et de services publics numériques partagés par tous		312 500 €	312 500 €
Axe 3 – Transition écologique		1 875 000 €	1 875 000 €
4 -c / Réduire la consommation d'énergie du patrimoine public et du logement ancien, dans la perspective d'une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050	Logements sociaux	700 000 €	1 200 000 €
	Patrimoine public	1 000 000 €	500 000 €
4 – e / Accroître les usages des modes actifs (vélo, marche, ...), alternatifs ou émergents dans le domaine des transports		175 000 €	175 000 €
TOTAL		2 500 000 €	2 500 000 €

Ces options seront partagées dans les instances du contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers » avant d'être intégrées sous forme d'avenant à la convention qui lie la CAB et la Région.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement Supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- de confirmer l'allongement de la durée de programmation de l'ITI jusque fin 2019 ;**
- de modifier la maquette financière tel que précisé ci-dessus ;**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condet, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Etait absent :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

N° 07C_01_02_2018

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC LA PRÉVENTION ROUTIÈRE 62

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) met en œuvre des programmes en faveur de la citoyenneté et de la sécurité (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

La CAB a développé depuis plusieurs années un partenariat avec l'association Prévention routière 62 :

- animation du centre d'éducation routière (pistes, voiturettes, vélos, cyclos, ...) ouvert à l'ensemble des communes et des partenaires locaux ;
- opérations « Sam, le capitaine de soirée », « Zou le tatou » ou encore « challenge départemental » déclinées localement ;
- fonds pédagogique (plaquettes, livrets, DVD, ...) et formation aux acteurs locaux ;
- participations aux événementiels (stage « alternatives aux poursuites », seniors au volant, ...);
- etc.

Toutes ces interventions impliquent une participation financière qui s'élève à 3 200 €.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2018 (ligne budgétaire 520-658), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver la participation financière 2018 à l'association Prévention Routière 62 à hauteur de 3 200 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TOUJOURS TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condet, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE
N° 08C_01_02_2018
CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC L'ADATEEP

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine «Ensemble agir pour nos quartiers», la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) met en œuvre des programmes en faveur de la citoyenneté et de la sécurité (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

L'éducation routière est un enjeu partagé depuis plusieurs années entre la CAB et l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP).

La convention de partenariat repose sur une programmation définie en amont et en concertation :

- interventions dans les collèges et les écoles primaires (exercice d'évacuation des autocars, etc) ;
- participations aux programmes de la CAB (Rallye Cité Mobile, Été dans l'agglo, etc).

Elle suppose une participation financière de la CAB de 2 100 € au titre de l'année 2018.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2018 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Prévention), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver la participation financière 2018 à l'ADATEEP à hauteur de 2 100 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condet, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

COHESION SOCIALE ET JEUNESSE

N° 09C_01_02_2018

SOUTIEN FINANCIER 2018 AU COMITÉ LOCAL D'AIDE AUX PROJETS

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur esprit d'initiative (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

La CAB soutient depuis sa création le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) animé par la Mission Locale du Pays boulonnais. C'est une bourse destinée à des projets à caractère social, culturel, économique, humanitaire, ludique ou encore sportif portés par des jeunes (de 16 à 25 ans voire 30 ans pour les projets économiques).

La subvention est destinée d'une part à abonder les fonds dédiés aux bourses attribuées aux jeunes boulonnais et d'autre part à participer au financement du poste du référent CLAP de la Mission Locale qui est en prise directe avec les jeunes.

Le bilan 2017 (projets financés pour des jeunes de l'agglomération boulonnaise pour un montant total de 20 976 €) plaide en faveur de la reconduction du soutien de la CAB à hauteur de 15 000 € (ligne budgétaire 520-6574 – opération Prévention).

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver le soutien financier 2018 à la Mission Locale du Pays boulonnais à hauteur de 15 000 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU REÇUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLJOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLJOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condetta, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 10C_01_02_2018

SOUTIEN FINANCIER 2018 À L'ASSOCIATION DE PROMOTION DE LA MONNAIE CITOYENNE DU BOULONNAIS

L'économie Sociale et Solidaire (ESS) est reconnue par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) comme une voie de développement à part entière. Elle est inscrite parmi les priorités de la stratégie locale de développement économique durable du Boulonnais définie en 2014 par les élus communautaires.

Depuis mai 2013, la monnaie complémentaire Bou'Sol est en circulation dans le Boulonnais. Elle est portée par l'Association de Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais (APMC) pour garantir une gestion démocratique par toutes ses parties prenantes : les solistes (consommateurs), les prestataires (commerçants) et les acteurs locaux (institutions partenaires). La Communauté d'agglomération du Boulonnais a intégré l'association en double qualité de partenaire et de prestataire (c'est la première collectivité en France et est, à ce titre, citée en exemple).

Fin 2017, 80 prestataires sont agréés. 1 500 personnes ont testé le paiement en monnaie locale et 300 l'ont utilisée régulièrement. 230 000 Bou'sol ont été mis en circulation depuis le lancement en mai 2013. Afin de favoriser le développement de la monnaie locale, différentes pistes sont en cours d'analyse. Une fois validées, elles constitueront les priorités de la feuille de route pour 2018 dans le but de :

- augmenter le nombre de prestataires et de solistes,
- déployer des actions de promotion et de sensibilisation,
- augmenter le nombre de Bou'sol mis en circulation.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté d'agglomération du Boulonnais est sollicitée en 2018 à hauteur de 15 000 € par l'Association de Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais. Cette subvention aura un effet levier car elle servira à solliciter d'autres fonds privés et publics.

Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6574), une convention d'objectifs devra nécessairement lier la CAB et l'APMC.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et toutes pièces afférentes à ce partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PROBATION		
LE		
MONTRE AGRICOLE DE L'ESPACE ADMINISTRATIF		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Etait absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FINANCES
N° 23C_01_02_2018
DOTATION DE COMPENSATION 2018

Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1999 (article 86 V –1°), le Conseil de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit communiquer avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres.

Les compétences tourisme et collecte des déchets ont été transférées à la CAB au 1^{er} janvier 2017. Cependant, le service collecte étant financé par la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères), seul le coût net du service tourisme vient impacter les dotations de compensation.

Pour 2018, sous réserve de nouveaux transferts dans l'année, les attributions de compensation sont fixées comme suit :

COMMUNES	DOTATION TRANSFERT DE CHARGES INCLUS
BAINCTHUN	-31,435.90 €
BOULOGNE/MER	8,396,930.46 €
CONDETTE	162,980.74 €
CONTEVILLE LES BOULOGNE	-10,925.11 €
DANNES	462,453.40 €
ECHINGHEN	72,228.51 €
EQUIHEN PLAGE	-9,333.93 €
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	-6,136.68 €
HESDIN L'ABBE	28,881.47 €
ISQUES	151,602.24 €
LA CAPELLE LES BOULOGNE	-29,225.22 €
LE PORTEL	2,748,751.18 €
NESLES	200,181.26 €
NEUFCHATEL HARDELLOT	-473,230.72 €
OUTREAU	1,791,522.77 €
PERNES LES BOULOGNE	2,605.66 €
PITTEFAUX	-4,780.50 €
SAINT ETIENNE AU MONT	575,866.40 €
SAINT LEONARD	414,706.15 €
SAINT MARTIN BOULOGNE	1,977,623.35 €
WIMEREUX	-44,170.66 €
WIMILLE	296,287.71 €
TOTAL	16,673,382.58 €
Dépenses - compte 739211-01	17,282,621.30 €
Recettes - compte 73211-01	-609,238.72 €

Après avis de la commission Gestion des ressources financières et humaines, Politiques contractuelles du 23 janvier 2018 :

Le CONSEIL décide :

- de valider les dotations de compensation telles que reprises dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOU - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOU - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

FINANCES

N° 24C_01_02_2018

BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2017

Le Centre National de la Mer (CNM) est une activité classée en Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Cette qualification impose par principe l'existence d'un budget autonome. Cependant, compte tenu de la nature du CNM, qui consacre une partie de ses activités à des actions d'éducation à l'environnement, la CAB doit, dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP) verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités non lucratives qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Par ailleurs, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget principal, par dérogation, peut verser une subvention au budget annexe au regard de différents critères mais en aucun cas elle ne peut excéder la contribution versée au délégataire.

Chaque année, la CAB sollicite la dérogation à la règle de l'équilibre budgétaire pour le budget du CNM. Pour le budget primitif 2018 du Centre National de la mer, malgré une subvention prévisionnelle du budget principal à hauteur de la contribution pour sujétion de service public, le budget annexe ne peut s'équilibrer sans la reprise des résultats de l'exercice 2017.

L'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Au vu de la difficulté à équilibrer le budget primitif 2018, il est proposé de reprendre les résultats 2017 par anticipation.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2017	4 372 506,21 €	4 390 712,01 €	18 205,80 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 de la DM 2017)		240 601,79 €	240 601,79 €
	Résultat à affecter		18 205,80 €	248 807,59 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2017	67 708 317,18 €	32 411 147,31 €	-15 292 169,87 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 de la DM 2017)		3 231 753,91 €	3 231 753,91 €
	Solde global d'exécution			-12 060 415,96 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2017	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement	4 982 335,78 €	24 068 340,25 €	19 106 104,50 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
RESULTATS CUMULES 2017 Y COMPRIS RESTES A REALISER (en fonctionnement et en investissement)		72 660 673,96 €	79 711 441,50 €	7 045 765,54 €
REPRISE ANTICIPEE 2017	Prévision d'affectation en réserve (compte 1063)			0,00 €
	Report en fonctionnement en Recettes			248 807,59 €

Après avis de la Commission GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2017 pour le budget du Centre National de la Mer.
- d'autoriser leurs reprises par anticipation dans le budget primitif du Centre National de la Mer

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Seul dispositif expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour	Contre	Abstention
58	0	0

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE**LE****PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS****LE****Jean-Loup LESAFFRE****Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Etait absent :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

FINANCES
N° 26C_01_02_2018
VOTE DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT

La CAB exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence réseaux d'assainissement par transfert des communes membres.

Si nous ne disposons pas de tous les éléments comptables pour projeter le niveau de redevance qui permettra de réaliser la programmation pluriannuelle de travaux sur les réseaux, nous pouvons en revanche définir le taux de redevance commun à appliquer sur l'agglomération, à partir de la recette collectée en 2017 par l'ensemble des communes.

Cette recette permettant de couvrir en 2017 les charges d'exploitation des budgets communaux s'est élevée à 3.158.080 € en 2017. Afin de tenir compte de l'inflation et des dépenses d'amortissement et de remboursement de dette engagés en 2017 par les communes, il est proposé de fixer *a minima* le produit attendu à 3.400.000 € en attendant plus d'éléments des comptes administratifs 2017 communaux.

Ce produit de redevance est jusqu'alors obtenu à partir d'une redevance variable assise sur la consommation des abonnés et, le cas échéant, pour certaines communes à partir d'une part fixe payée par chaque abonné, ce qui permet notamment de tenir compte des coûts fixes de dimensionnement des réseaux.

Après différentes simulations, il est proposé d'instituer une part fixe dont la cible serait fixée à 30 €. Compte tenu de l'absence de cette modalité tarifaire pour certaines communes, il est proposé de l'instituer graduellement sur 5 ans, avec une harmonisation progressive calculée dans le tableau annexe (vote part fixe redevance réseaux d'assainissement CAB). Le produit global attendu de cette part fixe sera atteint en 2022.

Il reste à définir le principal de la redevance, la part variable, calculée à partir de la consommation des abonnés. Pour récupérer le produit perçu par les communes en 2017, déduction faite de la part fixe qui sera obtenu en 2022, le taux cible de redevance variable est de 0,3357 € / m3. Compte tenu des écarts de redevances communales, il est proposé de procéder à un lissage de ce taux sur 5 ans.

Il convient ensuite de tenir compte du produit attendu en 2018 par la CAB de 3.400.000 €, soit 241.920 € de plus, qui pour un volume traité de 4.581.363 m3 (valeur 2016) nécessite une augmentation de la part variable de redevance réseaux d'assainissement de 0 ,0528 €.

Ce produit attendu porte le taux cible appliqué en 2022 à 0,3885 €. Le tableau annexe « vote part variable redevance réseaux d'assainissement CAB – produit attendu 2018 » détermine la valeur à appliquer pour chaque commune en 2018.

Aux surtaxes réseaux ainsi définies pour l'année 2018, s'ajoute la surtaxe traitement déjà communautaire de 0,35 €.

Les surtaxes appliquées sur les zones de la Liane et de Landacres demeurent identiques en 2018 dans l'attente d'un calcul d'harmonisation.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES du 23 janvier 2018,

le CONSEIL décide :

D'approuver les principes définis ci-dessus avec la mise en place d'une part fixe et

d'une part variable de redevance réseaux d'assainissement

- **D'accepter le lissage de l'une et l'autre de ces redevances sur 5 ans et d'adopter en conséquence les niveaux de redevances joints en annexe, à appliquer par commune pour 2018 (hors zones industrielles de la Liane et de Landacres dont les surtaxes sont inchangées en 2018)**
- **De maintenir la surtaxe traitement communautaire à 0,35 €**

ADOPTÉE A LA MAJORITE		
Pour	Contre	Abstention
55	3	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEaux - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FINANCES
N° 27C_01_02_2018
VOTE DE LA FISCALITÉ

Depuis la réforme de la fiscalité locale en 2011, la taxe professionnelle unique a été remplacée par un ensemble de ressources fiscales, ainsi que par des dotations de compensation, avec un pouvoir de taux limité à certains impôts.

Dans l'attente de sa notification 2018, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a évalué ses recettes fiscales comme suit :

Les dotations, allocations compensatrices

Pour la CAB, les dotations comprennent la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) s'élevant respectivement à 1 100 000 € et 2 612 900 €.

Les allocations compensatrices inscrites au budget pour les exonérations fiscales décidées par l'État sont évaluées à 1 155 500 € et la recette de foncier non bâti transférée du Département et de la Région à 193 300 €.

Aucune variation n'a été appliquée par rapport aux notifications de 2017, hormis pour la DCRTP où une baisse de 20 % (soit – 274 000 €) a été estimée (impact Loi de Finances Initiale 2018).

Les recettes fiscales sans pouvoir de taux

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir de taux, a été notifiée à la collectivité et s'élèverait à 5 598 900 € en 2018, **en hausse de 6,21 %** par rapport aux encaisses 2017 (soit + 330 000 € et + 360 000 € par rapport aux prévisions du budget primitif 2017).

Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sont maintenues à leur niveau de 2017, soit 407 000 €. Nous n'avons, sur ces taxes, aucune action possible.

La Taxe sur les Surfaces commerciales (TASCOM) dont le coefficient multiplicateur a été fixé à 1,20 pour 2018 (coefficient plafond) devrait générer une recette de 2 267 400 €.

Les recettes fiscales avec possibilité de vote de taux au niveau local

La Contribution foncière des entreprises (CFE)

La base 2018 estimée en CFE a été revalorisée d'1 % (coefficient de revalorisation forfaitaire) par rapport à 2017, et dans l'attente d'informations plus précises, intègre 1/3 des rôles complémentaires perçus en 2017, conduisant à une baisse de produit par rapport à l'encaisse 2017 de 723 000 € **(et + 330 k€ par rapport aux prévisions du budget primitif 2017)**.

Quant au taux (33,62 % depuis 2012), son augmentation est plafonnée à l'évolution la plus faible entre 2016 et 2017, soit de la taxe d'habitation des communes membres, soit des trois taxes ménages communales.

Ces variations de référence sont en baisse pour 2018, de l'ordre de -0,99 % et -0,44 %, **mais le lien à la baisse ne s'applique pas en vertu des dispositions de l'article 1636 B decies du Code Général des Impôts**. Il est donc proposé de maintenir le taux de CFE de 2017.

La taxe d'habitation (ex-part départementale et part additionnelle) et les taxes additionnelles sur le foncier bâti et non bâti

La Loi de Finances 2018 vise à la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages d'ici 2020, pour leur résidence principale.

Pour les collectivités, la réforme serait neutre parce qu'elle consisterait en un dégrèvement au profit des contribuables et non en une exonération de bases (les bases des collectivités seront maintenues en valeur et en volume).

L'estimation de la variation des bases est de + 2 %, générant alors une recette supplémentaire de 352 000 € **(et + 600 k€ par rapport aux prévisions du budget primitif 2017)**.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES – POLITIQUES CONTRACTUELLES du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- de fixer les taux 2018 comme suit :

- **maintenir le taux de CFE à 33,62 %,**
- **maintenir le taux de TH à 13,58 %**
- **maintenir le taux de FB à 0,814 %**
- **maintenir le taux de FNB à 3,94 %**

- de mettre en réserve le taux du différentiel au taux maximal de CFE en 2018

- et de prendre note que le coefficient multiplicateur de la TASCOM est maintenu au

taux plafond d'1,20.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	3	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOU - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOU - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FINANCES

N° 28C_01_02_2018

**VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS (TEOM)
PAR ZONAGE POUR 2018**

Par délibération du 13 octobre 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a institué le principe de financement par la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de ses charges nouvelles de collecte des déchets ménagers à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans cette même séance, elle a décidé de mettre en place deux zones de service, et deux taux de TEOM en fonction des particularités et contraintes de collecte constatées pour la ville-centre :

- Une zone A pour la collecte des 21 communes membres hors Boulogne-sur-Mer ;
- Une zone B pour la ville de Boulogne-sur-Mer.

Enfin, par délibération du 09 février 2017, il a été décidé d'harmoniser les taux de TEOM de la zone A sur 10 ans, en raison des importants écarts de TEOM entre communes (2,66 % à 13,78% en 2016).

La présente délibération vise donc à appliquer les taux 2018 de la TEOM tels qu'ils ont été prévus lors de leur harmonisation.

Compte tenu de la revalorisation forfaitaire (+1%) inhérente à la Loi de Finances, la TEOM a été réévaluée à 7 766 283 €.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES – POLITIQUES CONTRACTUELLES du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **de fixer le taux de TEOM 2018 :**
 - **de la zone A, par commune en fonction du tableau annexé (taux de référence commun 5,89%)**
 - **de la zone B : 8,99 %**

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	3	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

ANNEXE

Zone A : lissage du taux de TEOM

Taux de référence commun : 5,89%

Communes	Taux de référence rebasé 2016	Taux d'intégration 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
BAINCTHUN	7,23	7,84	7,63	7,41	7,19	6,97	6,76	6,54	6,32	6,11	5,89
CONDETTE	6,00	6,73	6,64	6,55	6,45	6,36	6,26	6,17	6,08	5,98	5,89
CONTEVILLE LES BOULOGNE	7,45	8,04	7,89	7,56	7,32	7,08	6,84	6,61	6,37	6,13	5,89
DANNES	15,21	15,02	14,91	12,99	11,98	10,96	9,95	8,93	7,92	6,90	5,89
ECHINGHEN	5,00	5,83	5,84	5,85	5,85	5,86	5,86	5,87	5,88	5,88	5,89
EQUIHEN PLAGE	10,31	10,61	10,69	9,56	9,04	8,51	7,99	7,46	6,94	6,41	5,89
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	5,00	5,83	5,84	5,85	5,85	5,86	5,86	5,87	5,88	5,88	5,89
HESDIN L ABBE	4,60	5,47	5,52	5,57	5,61	5,66	5,70	5,75	5,80	5,84	5,89
ISQUES	5,00	5,83	5,84	5,85	5,85	5,86	5,86	5,87	5,88	5,88	5,89
NESLES	8,53	9,01	8,66	8,32	7,97	7,62	7,28	6,93	6,58	6,24	5,89
NEUFCHATEL HARDELOT	2,66	3,73	3,97	4,21	4,45	4,69	4,93	5,17	5,41	5,65	5,89
OUTREAU	2,89	3,93	4,15	4,37	4,59	4,80	5,02	5,24	5,46	5,67	5,89
PERNES LES BOULOGNE	5,30	6,10	6,06	6,06	6,03	6,01	5,98	5,96	5,94	5,91	5,89
PITTEFAUX	6,50	7,18	7,04	6,90	6,75	6,61	6,46	6,32	6,18	6,03	5,89
LE PORTEL	4,57	5,45	5,30	5,54	5,59	5,64	5,69	5,74	5,79	5,84	5,89
SAINT ETIENNE AU MONT	4,23	5,14	5,22	5,31	5,39	5,47	5,56	5,64	5,72	5,81	5,89
SAINT LEONARD	5,37	6,17	6,14	6,10	6,07	6,04	6,01	5,98	5,95	5,92	5,89
SAINT MARTIN LES BOULOGNE	3,82	4,77	4,90	5,02	5,14	5,27	5,39	5,52	5,64	5,77	5,89
WIMEREUX	9,59	9,96	9,51	9,06	8,61	8,15	7,70	7,25	6,80	6,34	5,89
WIMILLE	11,27	11,48	10,89	10,23	9,61	8,99	8,37	7,75	7,13	6,51	5,89
LA CAPELLE LES BOULOGNE	6,85	7,50	7,32	7,14	6,96	6,78	6,60	6,43	6,25	6,07	5,89

Zone B : BOULOGNE SUR MER

Taux : 8,99%

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLLOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLLOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condetta, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FINANCES
N° 29C_01_02_2018

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CENTRE NATIONAL DE LA MER

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), doivent être équilibrés en dépenses et en recettes, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (article L2224-2 du CGCT).

Compte tenu de la nouvelle convention de délégation de service public pour la gestion du Grand Nausicaà, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités non lucratives telles que l'accueil des scolaires, qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Il est donc impératif pour la CAB que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- que le budget principal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais puisse, par dérogation, participer en 2018 au budget annexe du Centre National de la mer à hauteur de 260 000 €.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	3	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

FINANCES
N° 30C_01_02_2018

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET PISCINE PATINOIRE

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), doivent être équilibrés en dépenses et en recettes conformément à l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Compte tenu de la vocation du complexe piscine-patinoire HELICEA à favoriser l'accueil des scolaires et des jeunes des centres de loisirs par la mise à disposition de créneaux spécifiques en piscine et patinoire, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit, dans le cadre du contrat de délégation de service public, verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Il est donc impératif pour la CAB, afin de ne pas peser sur les tarifs du complexe piscine patinoire, que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- que le budget principal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais puisse, par dérogation, participer en 2018 au budget annexe de la piscine patinoire à hauteur de 725 000 €.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	3	0
TÉLÉTRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

FINANCES
N° 31C_01_02_2018
AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisant la mise en œuvre des autorisations de programme (AP)/crédits de paiement (CP), il est proposé de procéder à la modification des AP reprises dans les tableaux ci-joints.

Les tableaux annexés reprennent l'ensemble des modifications apportées à ces AP depuis leur création.

Après avis de la commission Gestion des Ressources Financières et Humaines, des Politiques Contractuelles du 23 novembre 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser la modification des autorisations de programme ci-annexées.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	3	0
TÉLÉTRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

BUDGET VALORISATION DES DECHETS

**Autorisation de programme
DECHETTERIE DE SAINT MARTIN**

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS		
DECHETTERIE DE SAINT MARTIN						2017	2018	2019
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP		2 450 000,00 €	Libellé		350 000,00 €	1 650 000,00 €	450 000,00 €
	Date Délibération	09/02/2017	CREATION	Opération	Travaux	350 000,00 €		
	Article	2313	DECHETTERIE ST MARTIN					
	S/fonct							
M O D I F I C A T I O N	REVISIONS					2017	2018	2019
	Date Délibération	01/02/2018	Etalement				800 000,00 €	800 000,00 €
	Article	2313	DECHETTERIE ST MARTIN	Travaux				
	S/fonct	0						
B I L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS		2 450 000,00 €			2017	2018	2019
	Article	2313	DECHETTERIE ST MARTIN	Travaux		350 000,00 €	850 000,00 €	1 250 000,00 €
	S/fonct	0		0				
	S/fonct	0		0				

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU :

19/01/2018

350 000,00 € 850 000,00 € 1 250 000,00 €

**Autorisation de programme
06033 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - SYMSAGEB**

AUTORISATION DE PROGRAMME										CREDITS DE PAIEMENTS									
06033 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - SYMSAGEB										1 313 922,47 €									
Date	Article	Syfnct	Operation	Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019						
AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP														192 500,00 €	192 500,00 €	160 000,00 €	- €	- €	
08/12/2011	2041582	833	06033	Subvention	20 144,67 €	300 000,00 €	120 300,00 €												
08/12/2011	2041582	833	10053	Subvention	27 988,20 €	40 000,00 €	5 000,00 €												
08/12/2011	2041582	833	10054	Subvention	11 489,60 €	12 000,00 €	4 100,00 €												
30/06/2012	2041582	833	12062	Subvention	- €	13 500,00 €	106 000,00 €	10 800,00 €											
08/02/2013	2041582	833	13066	Subvention	- €	85 000,00 €	85 000,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €										
09/04/2015	2041582	833	Liane	Subvention	- €	100 300,00 €	100 300,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €										
09/04/2015	2041582	833	Wimereux	Subvention	- €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €										
REVISIONS														2015	2016	2017	2018	2019	
Majiff de la révision																			
30/06/2012	2041582	833	06033	Subvention	- €	189 000,00 €	120 300,00 €												
30/06/2012	2041582	833	10053	Subvention	- €	90 000,00 €	5 000,00 €												
30/06/2012	2041582	833	10054	Subvention	- €	66 000,00 €	4 100,00 €												
24/03/2016	2041582	833	12062	Subvention	- €	- €	- €												
24/03/2016	2041582	833	13066	Subvention	- €	- €	- €												
24/03/2016	2041582	833	Liane	Subvention	- €	- €	- €												
24/03/2016	2041582	833	Wimereux	Subvention	- €	- €	- €												
01/02/2016	2041582	833	Liane	Subvention	- €	- €	- €												
01/02/2016	2041582	833	Wimereux	Subvention	- €	- €	- €												
01/02/2016	2041582	833	Wimereux	Subvention	- €	- €	- €												
SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS														2015	2016	2017	2018	2019	
Convention 17	2041582	833	Symsageb 2	Subvention	20 144,67 €	131 800,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
Convention 7	2041582	833	Symsageb 3	Subvention	27 988,20 €	130 600,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
Convention 8	2041582	833	Symsageb 4	Subvention	11 489,60 €	80 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
Convention 11	2041582	833	Symsageb 5	Subvention	- €	13 500,00 €	106 000,00 €	10 800,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
Convention 12	2041582	833	Symsageb 6	Subvention	- €	- €	65 000,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
Convention 14	2041582	833	Symsageb 14	Subvention	- €	- €	- €	- €	100 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
Convention 16	2041582	833	Symsageb 16	Subvention	- €	- €	- €	- €	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
										694 976,13 €	819 564,12 €	- €	- €	160 000,00 €					

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 19/01/2018

**JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JUILIEN-PEUVION

FINANCES
N° 32C_01_02_2018
BUDGET ÉCONOMIQUE - ADMISSION EN NON VALEUR

En raison de l'insolvabilité de plusieurs débiteurs sur différents bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), le Trésorier Municipal demande l'admission en non-valeur des créances devenues éteintes.

Le volume financier d'admission en non-valeur s'élève à 2 135 135,87 € HT et correspond à des titres de recettes émis entre 2015 et 2017.

Le tableau ci-dessous reprend le détail, montants et motif d'admission en non-valeur :

ÉTAT DES CRÉANCES ÉTEINTES			ADMISSION EN NON VALEUR		
TIERS	N° TITRE	EXERCICE	MOTIF DU COMPTABLE	MONTANT	
				TTC	HT
<u>DTCARS</u> AUTOMOBILES	319	2015	<u>RJ - LJ</u> - Clôture pour insuffisance actif	120,56 €	100,47 €
	414			362,52 €	302,10 €
	S/TOTAL			483,08 €	402,57 €
<u>CONTINENTALE</u> NUTRITION	1087	2015	<u>RJ - LJ</u> - Clôture pour insuffisance actif	272 651,22 €	227 209,35 €
	168			18 144,44 €	18 144,44 €
	251	506 250,00 €		421 875,00 €	
	252	2016		336 515,56 €	280 429,63 €
	348			17 750,00 €	17 750,00 €
	421			101 250,00 €	84 375,00 €
	422			101 250,00 €	84 375,00 €
	492	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €	
S/TOTAL			2 353 811,22 €	2 134 158,42 €	
<u>FEROTRANS</u>	931	2017	<u>RJ - LJ</u> - Clôture pour insuffisance actif	322,16 €	268,47 €
S/TOTAL			322,16 €	268,47 €	
<u>MEDIA SAT EUROP</u>	932	2017	<u>RJ - LJ</u> - Clôture pour insuffisance actif	336,30 €	280,25 €
S/TOTAL			336,30 €	280,25 €	
<u>SECURITAS</u>	933	2017	<u>RJ - LJ</u> - Clôture pour insuffisance actif	31,40 €	26,17 €
S/TOTAL			31,40 €	26,17 €	
TOTAL				2 354 984,16 €	2 135 135,87 €

Après avis de la commission Gestion des Ressources Financières et Humaine, des Politiques contractuelles du 23 janvier 2018,

Le CONSEIL décide :

- **d'autoriser l'opération détaillée ci-dessus. Elle donnera lieu aux écritures comptables prévues :**
- **l'admission en non valeur des créances éteintes pour un montant de 2 135 135,87 € HT sur le budget économique à l'article 6542,**
- **la reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants pour le même montant à l'article 7817.**

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	3	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

JEUDI 01 FÉVRIER 2018
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Josiane CHOCHOIS - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux, donnant pouvoir à Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

Était absent :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Paulette JULIEN-PEUVION

RESSOURCES HUMAINES
N° 33C_01_02_2018
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES
(COS) ET À L'AMICAB

Il est prévu au Budget primitif 2018 un crédit de subventions :

-pour l'AMICAB d'un montant de 20 500 € (article budgétaire 6574-025 au budget principal). L'AMICAB est une association de loisirs à destination du personnel de la CAB, elle organise des manifestations (arbre de Noël, sorties thématiques...) et offre différents avantages à ses adhérents (tarifs préférentiels d'entrées dans les équipements de l'agglomération, gestes de sympathie à l'occasion d'événements familiaux, ...).

-Pour le Comité des Œuvres Sociales -- COS -- de la ville de Boulogne-sur-Mer d'un montant de 300 000 € (article budgétaire 6574 – 020 au budget principal). Cette participation permet essentiellement au personnel de la Communauté d'agglomération du Boulonnais de bénéficier des chèques vacances et des tickets restaurants. Elle prend également en compte la quote-part des frais de gestion assumés par la ville.

Il est expressément indiqué que dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Gestion des ressources financières et humaines, du 23 janvier 2018 :

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le soutien de la CAB à hauteur de 20 500 € pour l'AMICAB et de 300 000 € pour le COS de la ville de Boulogne-sur-Mer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

III

DÉCISION DU PRÉSIDENT



**Communauté
d'agglomération**
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755

62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ccaubriere@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr